

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 06 janvier 2023
Convocation affichée le : 06 janvier 2023
Procès-verbal affiché le : 17 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle polyvalente sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Bruno DE VILLELE — Jean-Pierre BATAIS — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Christian DARTOIS — Véronique PICHERIT — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN

Absents excusés : Marie-Christine NOSLAND — Franck SAMSON — Frédéric CHEVILLON

Pouvoir : Marie-Christine NOSLAND pour Bruno DE VILLELE

Jean-Pierre BATAIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2023/07	Révision du contrat de location de la salle polyvalente Modification du règlement intérieur Article V.2 Modalités de règlement
---------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La présente délibération annule et remplace la délibération 2022/48 du 7 juillet 2022

Après s'être fait présenter la modification des modalités de règlement ci-dessous

Article V.2 – Modalités de règlement.

Toute demande de réservation doit être effectuée auprès du secrétariat de la mairie et doit faire l'objet d'un contrat de location.

1. Remplir un contrat de location. Après signature pour accord, un avis de paiement de 30% du montant de la location sous forme d'arrhes valant pré-réservation sera émis par le Trésor Public (non remboursable)..
2. Au plus tard, 48 heures avant la remise des clés, deux chèques de caution à l'ordre du Trésor Public, l'un de 500 € au titre de la caution générale, l'autre de 100 € au titre du ménage seront remis à la Mairie.
3. Un avis de paiement final sera émis pour le solde du montant de la location et la consommation éventuelle d'électricité constatée à la fin de la location.

MAIRIE DE SAINT-THUAL
Département d'Ille et Vilaine

REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2023 à 20 heures

Envoyé en préfecture le 18/01/2023

Reçu en préfecture le 18/01/2023

Affiché le

ID : 035-213503188-20230112-2023_07-DE

Le Conseil Municipal déclare accepter ce nouveau mode de règlement

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Le Conseil Municipal décide :

Autoriser Monsieur Le Maire à faire modifier le règlement intérieur

Le MAIRE
Loïc COMMEUREUC

